

Communiqué de presse

## **Mobilité douce : priorité absolue à la sécurité – approche erronée de la Confédération**

**La promotion de la mobilité douce est une contribution importante à une mobilité aussi exempte d'émissions que possible. Pour l'Association suisse des transports routiers (ASTAG), la sécurité routière est tout aussi importante. La proposition du Conseil fédéral d'autoriser les vélos électriques rapides et les vélos-cargos à circuler sur les routes va donc dans la mauvaise direction. Une infrastructure routière performante et des voies de circulation séparées par des constructions sont bien plus importantes.**

C'est avec étonnement que l'Association suisse des transports routiers ASTAG a pris connaissance de la décision de ce jour du Conseil fédéral concernant la mobilité douce. Sur le fond, il est juste de promouvoir les moyens de transport sans émissions tels que les vélos, les vélos-cargo et les petits véhicules électriques. De même, la sécurité routière doit rester une priorité absolue – pour tous les modes et moyens de transport. L'ASTAG soutient volontiers et sans réserve toutes les mesures qui contribuent efficacement à un meilleur respect de l'environnement et du climat et à une réduction des accidents. «Outre la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, la branche des transports routiers roule aujourd'hui déjà de façon très sûre», comme le souligne le président central de l'ASTAG et conseiller aux Etats Thierry Burkart : «Le nombre d'accidents impliquant des poids lourds est en recul depuis des années».

### **Une infrastructure performante pour la logistique urbaine**

Une infrastructure de transport performante reste toutefois la condition sine qua non. Plus il y a des bouchons et de ralentissement du trafic en raison des capacités insuffisantes, plus la consommation de carburant, et proportionnellement les émissions de CO<sub>2</sub> sont élevées. De même, la sécurité routière dépend de manière décisive de la possibilité pour des véhicules roulant à des vitesses différentes de circuler si possible sur des surfaces séparées. Il convient donc, dans la mesure du possible, de créer des voies de circulation séparées pour la mobilité douce. Toutefois, les mesures d'aménagement correspondantes ne doivent en aucun cas entraîner une limitation des capacités du trafic individuel motorisé, du trafic de marchandises et du trafic de bus (autocars, TP). C'est précisément dans le domaine de la logistique urbaine, qui revêt une importance systémique pour l'économie et le commerce dans les villes et les agglomérations, qu'il faut continuer à disposer d'une infrastructure routière efficace, adaptée aux besoins et sûre – sans que des obstacles, des risques et des dangers supplémentaires soient créés.

La proposition du Conseil fédéral d'utiliser en priorité à l'avenir l'espace de circulation dans les villes pour la mobilité douce n'est donc pas la bonne approche. Et la possibilité prévue pour les cyclomoteurs de continuer à utiliser les pistes cyclables (mais pas obligatoirement) représente tout particulièrement un énorme potentiel de risques. Les vélos électriques rapides et les vélos-cargos (cargo bikes) ne sont pas



Schweizerischer Nutzfahrzeugverband  
Association suisse des transports routiers  
Associazione svizzera dei trasportatori stradali

adaptés pour une utilisation commune des routes avec le trafic individuel et le transport de marchandises. «Sur ce point, le prochain projet de consultation de la Confédération doit être amélioré», déclare Thierry Burkart.

Pour de plus amples informations :  
André Kirchhofer  
079 659 86 86

Berne, le 10 décembre 2021